

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU
SPORT (INSEPS)

MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDES

Thème : Diagnostic du Programme d'encadrement
de la Jeunesse au Sénégal .
(l'exemple du Ministère de la Jeunesse
et des Sports).

M000-021

ANNÉE : 1998 - 2000

Présenté par : Bayla BARRY

Pour l'obtention du Certificat d'Aptitude
aux fonctions d'Inspecteur de l'Education
Populaire de la Jeunesse et des Sports.
(C.A.I.E.P.J.S.)

Sous la Direction de Moussé Dior DIOP
Directeur des Etudes et de l'Insertion au
Service Civique National.

8ème Promotion

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU
SPORT (INSEPS)

MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDES

Thème : Diagnostic du Programme d'encadrement
de la Jeunesse au Sénégal .
(l'exemple du Ministère de la Jeunesse
et des Sports).

ANNÉE : 1998 - 2000



Présenté par : Bayla BARRY

Pour l'obtention du Certificat d'Aptitude
aux fonctions d'Inspecteur de l'Éducation
Populaire de la Jeunesse et des Sports.
(C.A.I.E.P.J.S.)

Sous la Direction de Moussé Diar DIOP
Directeur des Études et de l'Insertion au
Service Civique National.

2.10.	La Santé de la reproduction et mentale des Jeunes	Page 40
2.11.	Les ressources humaines	Page 41
2.12.	L'insertion des Jeunes	Page 46

TROISIEME PARTIE :	Perspectives	Page 47
Conclusion		Page 50
Annexe		Page 52

AVANT - PROPOS

Je dois une dette de reconnaissance à tous ceux qui m'ont assisté dans ce travail, notamment les collègues, et les Jeunes.

Une mention spéciale est adressée à mon Directeur de mémoire Moussé Dior DIOP qui m'a permis par ses conseils éclairés et sa maîtrise des questions de Jeunesse, d'aborder avec plus de confiance et d'assurance le thème de l'encadrement de la Jeunesse au Sénégal.

Je confonds à ces remerciements mon épouse et mes enfants dont le soutien a allégé le poids des 2 années passées à l'INSEPS.

Je voudrais enfin avoir une pensée pieuse pour mes chers parents disparus au moment où j'avais le plus besoin d'eux.

A ma mère qui m'a quitté à l'âge de 15 ans et qui n'a jamais goûté les fruits de mon travail.

A mon père, qui s'est séparé de moi à 2 mois de scolarité à l'INSEPS.

Que la terre de Diourbel vous soit légère.

Mi Yétti mon Djinnàbe.

INTRODUCTION :

De tous les temps, l'encadrement de la Jeunesse a constitué une préoccupation majeure pour les autorités de notre pays.

Cet encadrement se fait à travers plusieurs départements ministériels parmi lesquels nous retiendrons :

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Le Ministre de l'Education Nationale ;
- Le Ministère de la Famille et de la Solidarité nationale ;
- Le Ministère de la Justice ;
- Le Ministère de la Culture ;
- Le Ministère des Forces armées ;
- Le Ministère du travail et de l'emploi ;
- Le Ministère de la Santé etc ...

Il y a également l'action des Organisations non gouvernementales (ONG) et des mouvements de Jeunesse qui vient compléter le dispositif public en matière d'encadrement des jeunes.

Pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui nous intéresse le plus dans le cadre de cette étude, il faut relever que son action à l'endroit de la Jeunesse revêt un caractère global et multiforme en comparaison des autres départements ministériels et des Organisation non gouvernementales (ONG).

En effet, l'encadrement de la Jeunesse au Ministère de la Jeunesse et des Sports vise essentiellement les domaines ci-après

- L'éducation et la formation ;
- L'insertion socio-professionnelle ;
- La Santé de la reproduction et mentale ;
- Les activités physiques et sportives ;
- Les activités socio-éducatives .

La stratégie spécifique utilisée au sein du département s'appuie sur la vie associative qui, en tant que cadre d'expression et agent d'intégration sociale, offre aux jeunes l'opportunité de s'adonner à des activités utilitaires, d'accroître leur participation, d'exprimer leur solidarité et leur générosité, de revendiquer leur place dans la société en entrant en relation avec d'autres structures ou groupes.

De plus, l'animation socio-éducative qui constitue l'un des moyens les plus dynamiques de l'action du département vers les jeunes, vise leur épanouissement pris dans la globalité de leur fonction de travail, de vie familiale et de vie civique.

Du fait de sa souplesse et de son adaptation, l'animation socio-éducative a l'avantage d'englober le milieu urbain, le milieu rural, le secteur péri-scolaire et passe par toutes les langues nationales.

Ainsi comme on l'a mentionné plus haut, l'encadrement de la Jeunesse a toujours bénéficié de l'attention particulière des autorités du Sénégal.

C'est ainsi qu'en 1959 déjà, le Sénégal s'était doté d'un Secrétariat d'Etat à la Présidence du Conseil chargé de la Jeunesse et des Sports.

Depuis cette date, beaucoup d'eau à coulé sous les ponts du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui a connu 11 réformes structurelles à travers lesquelles l'objectif recherché est la création de cadres et de conditions susceptibles d'assurer l'épanouissement de la Jeunesse

A cet effet, la dernière réforme intervenue en 1993, outre les réajustements structurels opérés, a eu l'avantage contrairement aux réformes antérieures de dégager cinq (05) grandes orientations prioritaires au niveau des besoins et préoccupations des jeunes. Il s'agit :

- 1°/- du soutien à la Vie Associative ;
- 2°/- du renforcement de la communication entre les Jeunes et l'Etat ;
- 3°/- du développement des Activités socio-éducatives ;
- 4°/- de la participation des jeunes au Développement et à la vie de la nation ;
- 5°/- de l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Cependant malgré la volonté des autorités de mettre en oeuvre des politiques destinées à assurer l'épanouissement et la promotion de la Jeunesse, l'application de toutes les réformes initiées jusqu'ici a révélé un traitement on ne peut plus disproportionné entre les activités de jeunesse et socio-éducatives et celles sportives.

Ces dernières en englobant la quasi totalité des ressources budgétaires du Ministère de la Jeunesse et des Sports, ont semblé constituer jusqu'à une date récente, la préférence des autorités

D'ailleurs le budget du Département en 1999 l'illustre éloquentement :

Total budget : 1.448.619.000 F CFA (Un milliard quatre cent quarante huit millions six cent dix neuf mille francs).

Secteur sportif : 1.265.347.000F CFA (Un milliard deux cent soixante cinq millions trois cent quarante sept mille francs)

Secteur jeunesse et activités socio-éducatives : 62.620.000 F CFA (Soixante deux millions six cent vingt mille francs).

A l'évidence donc, il est constant de noter qu'en dépit des déclarations visant le relèvement des activités de Jeunesse et socio-éducatives au niveau du Sport, l'option des autorités jusqu'en 1999 est restée notoirement sportive.

C'est pourquoi, il y a lieu de saluer la réforme du nouveau régime consacrant l'érection d'un Ministère de la Jeunesse pour coller de plus près aux besoins et préoccupations des jeunes.

Toutefois, la réussite et l'efficacité de ladite réforme devront passer nécessairement par le renforcement des capacités d'intervention du département en termes de ressources humaines de qualité, de ressources financières et de moyens logistiques.

Il faudra également l'implication, voire la responsabilisation des structures associatives de jeunesse à travers le Conseil National de la Jeunesse restructuré pour prendre en charge toutes les sensibilités de la Jeunesse.

La réussite d'une telle entreprise es à ce prix.

PREMIERE PARTIE : Présentation Générale de l'Etude.

CHAPITRE 1 : Problématique

Au lendemain de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale, la préoccupation majeure des nouvelles autorités politiques à l'endroit de la Jeunesse Sénégalaise était naturellement le renforcement de son éducation et de sa formation pour remplacer dans les meilleurs délais les colonisateurs.

A l'évidence, une telle politique compte tenu de son orientation, accordait la priorité à la formation et à l'éducation des Jeunes en vue d'en faire des cadres capables d'impulser et d'accompagner les premiers pas de notre pays vers le développement économique et social.

Néanmoins , malgré la noblesse de la volonté politique des pouvoirs publics de l'époque, leur option qui était résolument élitiste , excluait du coup l'écrasante majorité de la Jeunesse Sénégalaise

Seuls les privilégiés, notamment les jeunes de Dakar, et Saint Louis pouvaient accéder ainsi au savoir et à la connaissance comparés à ceux des zones rurales et semi-urbaines du Sénégal.

Une telle situation révélait déjà les premières mégalités de l'accès des Jeunes à l'éducation et à la formation.

En effet, pour ce qui concerne le secteur conventionnel le nombre d'infrastructures scolaires ainsi que celui des enseignants étaient largement en deçà des ratios permettant d'assurer une large éducation aux jeunes du pays.

S'agissant du secteur non conventionnel , l'encadrement et la formation de la Jeunesse extra-scolaire était d'autant plus nécessaire et urgente que le développement auquel notre pays était en droit de s'attendre, commande une participation large et synergique de toutes les couches de sa population.

A cette Jeunesse, s'offraient quelques structures traditionnelles d'éducation et de formation, parmi lesquelles les cases initiatiques et les classes d'âge.

Parallèlement l'on dénombrait également les associations et troupes théâtrales dont l'objectif vise la sensibilisation et l'information des jeunes sur les préoccupations nationales telle que la consolidation de l'unité nationale dans une perspective développementaliste.

Sur un autre plan, les mouvements scouts (Eclaireurs et scouts) connaissent un regain de dynamisme dans l'encadrement et la formation des Jeunes à travers l'implantation d'unités dans les quartiers et les zones rurales

Au plan institutionnel, contrairement à la Jeunesse scolaire, la Jeunesse extrascolaire était ballotée dans un réseau de réformes dont le nombre, le rythme et la nature cachaient mal la difficulté à trouver les réponses aux demandes d'encadrement des Jeunes.

Or toute politique, à fortiori une politique de Jeunesse pour être efficace doit s'inscrire dans une approche prospective, tout en s'adaptant pour mieux anticiper sur les besoins des Jeunes.

La Jeunesse en tant que catégorie sociale aspire à plus de responsabilité et d'autonomie.

Donc prendre en charge efficacement ses préoccupations suppose la mise en place d'une politique flexible, ouverte et multidimensionnelle. A cet égard, ce n'est qu'en 1975 après plusieurs réformes sans succès, que les autorités ont pris pleinement conscience de la nécessité d'engager à la fois des réformes structurelles et programmatiques pour coller aux préoccupations réelles des Jeunes.

En effet, dans la réforme intervenue à travers le décret n° 75-073 du 05 Janvier 1975, il a été relevé que le fonctionnement du département pendant les années précédentes, a mis en évidence un certain nombre d'insuffisances à combler pour répondre aux besoins et aspirations des Jeunes

C'est ainsi que pour rendre plus opérationnel le fonctionnement du département, il a été identifié des domaines nouveaux dont l'intégration nécessite une réforme structurelle.

Il s'agit pour le secteur Jeunesse qui nous intéresse dans cette étude :

- + de la participation des Jeunes au développement ;
- + de la formation et du perfectionnement des cadres et animateurs des organismes de Jeunesse ;
- + du contrôle pédagogique des animateurs de Jeunesse.

Chacun de ces secteurs nécessite de nouvelles prestations de service justifiant plus tard les nouveaux réajustements structurels contenus dans le décret 79-1089 du 28 Novembre 1979 et qui consacrèrent l'érection d'une Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives (DJASE) avec 3 Divisions.

- + La Division des Collectivités éducatives (DCE) : Elle est chargée de promouvoir, de soutenir et de contrôler les programmes des associations concourant à la protection, à la sauvegarde et à l'épanouissement des enfants dans le milieu extra scolaire.
- + La Division des Actions de Développement (DAD) : Elle est chargée de promouvoir en liaison avec les différents secteurs publics et privés concernés la participation des Jeunes à des actions de développement et leur intégration dans les circuits de production.
- + La Division de l'Education Populaire (DEP) : Elle est chargée de soutenir, d'encourager, de coordonner et de contrôler les activités des associations, mouvements et institutions de culture populaire ayant pour objectif l'éducation civique, morale, pratique et intellectuelle des citoyens en milieu extrascolaire.

Nous constatons ainsi, que l'esprit de la réforme avait pour but d'accroître l'encadrement des Jeunes par le renforcement des capacités des structures d'intervention du département et des personnels.

Toutefois, en dépit des efforts consentis à travers ces réformes structurelles pour promouvoir les activités de Jeunesse, la priorité a été toujours centrée sur le développement des Activités physiques et sportives.

A cet égard, l'importance des allocations budgétaires, affectées jusqu'ici au secteur sportif, l'accroissement du personnel d'encadrement ainsi que l'état des infrastructures sportives, constituent les indicateurs les plus pertinents de l'option des autorités.

Est-ce une option politique délibérée malgré les vœux et les déclarations

Ou est - ce une difficulté à planifier et à opérationnaliser les objectifs d'encadrement de la Jeunesse du fait de son caractère transversal entre plusieurs départements ministériels et des Organisations non Gouvernementales (ONG) ?

Quoi qu'il en soit , le décret 79-1089 du 28 Novembre 1979 portant organisation du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports toujours en vigueur est sans ambage. Il stipule : « sous l'autorité du Premier Ministre, le département de la Jeunesse et des Sports est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre la politique nationale en matière d'éducation populaire, d'éducation physique, de Jeunesse et des Sports »

Chapitre II : Méthodologie.

La méthodologie que j'ai utilisée pour aborder le thème du diagnostic du programme d'encadrement de la Jeunesse au Sénégal, repose sur :

- une expérience professionnelle de 17 ans en tant que cadre au niveau des services extérieur et central du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- une recherche documentaire ;
- et enfin un entretien avec les collègues et les jeunes au niveau central et régional.

Ce qu'il faut souligner d'emblée c'est la grande disponibilité et la spontanéité des Jeunes pendant mes entretiens avec eux.

En effet , les divers entretiens que j'ai eus avec ces derniers m'ont reflété une image certes abrupte mais tout de même illustrative de l'état de sous-encadrement de la Jeunesse par les services du Ministère de la Jeunesse et des Sports à tous les échelons.

Cette image violente, outre qu'elle reflète les limites objectives des possibilités d'encadrement du département, met à nu également la routine caractéristiques des approches utilisées jusqu'à une date récente.

Les problèmes que j'ai rencontrés par contre , se situent au niveau de mes entretiens avec certains collègues.

En effet, l'entretien s'est déroulé en pleine campagne électorale pour les présidentielles 2000 . Et la plupart d'entre ces collègues, connaissant mon militantisme dans l'opposition d'alors, se réservaient de me livrer leurs avis et opinions sur les politiques d'encadrement de la Jeunesse, de peur que je les utilise à des fins politiques.

J'ai d'autant plus compris l'attitude de ces collègues que l'issue de ces périodes électorales pouvait permettre tous les scénari imaginables.

La recherche documentaire également n'a pas été aussi fructueuse que je l'envisageais

Et je dois avouer à ce niveau que le seul document du reste digne d'intérêt et qui a orienté l'essentiel de mon travail, est à l'état de Draft.

Il est produit pas une équipe de chercheurs dirigée par Monsieur Moussé Dior DIOP qui est par ailleurs mon Directeur de monographie.

Ce document intitulé « Bilan du Plan d'action Décennal de la Jeunesse-Diagnostic de la Politique nationale de Jeunesse du Sénégal » est publié en Février 2000.

CHAPITRE III : CADRE GENERALE DE L'ETUDE

3.1. Présentation du Ministère de la Jeunesse et des Sports

MISSION :

Sous l'autorité du Premier Ministre, le Ministre de la Jeunesse et des Sports, prépare et met en oeuvre la politique arrêtée par le Chef de l'Etat dans le domaine de l'Education Physique, des Sports et des Activités Socio-éducatives de la Jeunesse.

ORGANISATION :

La structure organisationnelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports repose sur un socle que constitue la direction du Cabinet avec comme prolongement au niveau central, quatre directions nationales, un service national et une inspection technique et, à l'échelon décentralisé, dix (10) services régionaux et 31 services départementaux. A ces structures peuvent s'ajouter le Stade Léopold Sédar SENGHOR, le Projet Promotion des Jeunes et le studio audiovisuel. L'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport est aujourd'hui rattaché à l'Université de Dakar, mais demeure un établissement à caractère administratif sous la tutelle du département.

LA DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES (DJASE)

La Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives constitue la structure technique chargée de la mise en oeuvre de la politique de Jeunesse dans ses différents aspects, à savoir :

- la promotion de la vie associative ;
- l'amélioration de la communication avec la Jeunesse ;
- le renforcement de la participation des Jeunes dans le processus de développement économique et social ;
- la promotion de l'insertion socio-économique des jeunes au sein du département.

La Direction de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives est composée de 3 divisions :

- la division des Activités Socio-Educatives ;
- la division de la Jeunesse ;
- la division de la Vie associative.

LA DIRECTION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES ACTIVITES SPORTIVES : (DEPAS)

Née de l'éclatement de l'ancienne direction de l'Education Physique et des Sports en 2 directions la Direction de l'Education Physique et des Activités Sportives travaille à la promotion de l'Education Physique, au développement

- le soutien à l'enseignement de l'éducation physique ;
- l'appui aux Fédérations sportives pour l'amélioration de leur organisation et de leur fonctionnement ;
- la promotion de l'animation sportive, du sport de masse et du sport Santé - Loisirs pour tous ;
- l'appui à l'insertion des Jeunes et une aide à la pratique sportive.

LA DIRECTION DE LA HAUTE COMPETITION : (D.H.C.)

La création de la Direction de la Haute Compétition est intervenue en Juin 1993 et confirmée par le décret n° 95-315 du 16 Mars 1995 portant répartition des services de l'Etat.

Elle a pour mission principale d'assurer la gestion performante du sport de Haute Compétition et de favoriser l'émergence et la formation du Sportif de Haut niveau, grâce :

- à la rationalisation des procédures et méthodes de gestion de l'élite ;
- au soutien aux programmes de participation à la Haute Compétition des fédérations sportives ,
- à la réforme du sport de haute compétition.

La Direction de la Haute Compétition est éclatée en 3 divisions :

- la Division de la Gestion du Sportif de Haut Niveau
- la Division de la Programmation ;
- la Division des Ressources Financières et du Matériel.

LE CENTRE NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE ET SPORTIVE (CNEPS)

Le Centre National d'Education Populaire et Sportive (CNEPS) est un établissement de formation professionnelle et de perfectionnement dans les domaines de l'éducation populaire , de l'éducation physique et des sports. Erigé en direction nationale en Juin 1992, il est doté de 5 divisions et de plusieurs services rattachés :

- la Division Intendance, chargée de la gestion , de la sécurité, de la maintenance et de l'entretien du CNEPS

- la Division des Etudes, est chargée de l'organisation des études, des examens et concours ; de l'identification de nouvelles filières de formation ; de la conception de textes et programmes de réforme ; du contrôle pédagogique des travaux du corps professoral ;
- la Division de la Formation Permanente et de la recherche chargée :
 - * de recenser les besoins de formation permanente ;
 - * d'apporter sa collaboration dans la réalisation de sessions de formation, de perfectionnement de tout promoteur de projet ;
 - * de réaliser des travaux de recherche appliquée ;
- la division de la documentation et de l'audio-visuel, chargée de :
 - * de la couverture audiovisuelle des stages, séminaires et autres rencontres ,
 - * de la gestion des équipements audiovisuels et de la documentation de la recherche, du recensement, de la conservation et de la diffusion des documents concernant la Jeunesse, les sports et l'Education physique ,
- le Comité de gestion : crée conformément au décret 91-1355 du 6 décembre 1991. Il est chargé du contrôle de la mobilisation et de l'utilisation des ressources générées par le CNEPS ;
- le Centre médico-sportif chargé du suivi médical des sportifs, du personnel du Centre et des élèves ;
- le Service de liaison et de Promotion, chargé du protocole et du marketing des programmes et activités.

LE SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE L'ÉQUIPEMENT (SAGE)

Le Service de l'Administration Générale et de l'Équipement constitue la structure compétente en matière de gestion du personnel, du budget et des infrastructures sportives et socio-éducatives ainsi que du courrier. Elle compte 3 divisions et 1 bureau :

- la Division de la Comptabilité et des Finances .
- la Division de l'Équipement sportif et socio-éducatif ;
- la Division du Personnel et de la Solde ;
- le Bureau d'ordre

L'INSPECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (I.J.S.)

C'est la cellule de contrôle interne du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Placée sous l'autorité d'un coordonnateur l'IJS est constituée de :

- la cellule de contrôle de l'E.P.S.
- la cellule de contrôle de l'E.P. et de la Jeunesse ;
- la cellule de formation et de suivi des directives ;
- la cellule de coopération ;
- la cellule chargé des études juridiques

LES SERVICES EXTERIEURS

Ce sont les Services Régionaux et Départementaux de la Jeunesse et des Sports.

Les Services Régionaux sont au nombre de 10. Les Services Départementaux au nombre de 31 avec la particularité d'être jumelés avec des CDEPS.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES DONNEES DE L'ETUDE.

Chapitre 1 : La Jeunesse au Sénégal

1.1)- Contenu du Concept Jeunesse.

Essayer de donner une définition de la Jeunesse peut s'avérer encore plus complexe que les problèmes qui assaillent les jeunes aujourd'hui.

La Jeunesse est un concept que ne connaissent pas les sociétés traditionnelles, dans lesquelles les individus passaient sans transition de l'enfance à l'âge adulte ; il n'existait pas de fossé entre les générations.

Les individus s'inséraient tout naturellement dans la vie active ; ils apprenaient même leur métier directement, par la pratique quotidienne et en prenant conseil auprès des aînés.

Mais du fait de l'industrialisation, où tout est plus ou moins rationalisé, le travail est de plus en plus complexe sur le plan technique, de sorte qu'il n'est plus possible, du point de vue de l'organisation globale de la production, de se former sur le tas ou de façon purement pragmatique. Les jeunes doivent désormais aller à l'école et acquérir des compétences spécialisés.

Dans la société actuelle, les changements sont d'une ampleur et d'une rapidité telles qu'il ne paraît plus possible de passer sa vie à accumuler lentement les leçons de l'expérience individuelle, à les filtrer et à les emmagasiner.

Dès lors, il est de plus en plus manifeste, en particulier dans une situation caractérisée par beaucoup de crises, que confiner la Jeunesse (comme on l'a longtemps fait) dans la période de 15 à 25 ans ne correspond plus à la réalité. Récemment, des études faites par l'UNICEF dans les pays en voie de développement (1997), montrent que l'adolescent de 11 ou 12 ans qui débarque de son village natal à la recherche d'un travail ou simplement pour survivre dans les rues des villes n'est plus certainement un enfant.

Sur un autre registre, celui ou celle qui a fait des études et, à l'âge de 30 ou 35 ans, dépend encore de ses parents du fait du chômage, continue d'être considéré comme un jeune.

Des critères autres que l'âge permettent aussi de définir la jeunesse ; ce sont le manque d'expérience, de formation, de maîtrise de soi, de maturité, d'excès de spontanéité, d'absence de limite, la solidarité, la générosité, l'altruisme, la don de soi etc . .

Dans tous les cas, la définition de la Jeunesse n'est pas universelle et varie selon les nations et les cultures.

Le Sénégal a décidé officiellement quant à lui que le jeune est celui qui est âgé de 18 à 35 ans. (situation de la Jeunesse Sénégalaise, MJS - CNES/PADI).

I.2/ - Les Problèmes de la Jeunesse.

De manière sélective, et peut-être arbitraire, nous retiendrons les problèmes auxquels nous sommes plus familiers et dont certains ont trouvé des perspectives de solutions déjà amorcées dans le cadre l'encadrement offert.

Il s'agit :

- du rétrécissement du champ social des jeunes :

L'accroissement démographique avec le poids numérique des Jeunes semble être l'un des phénomènes les plus remarquables au Sénégal. En effet sur une population totale estimée à 8 000 000 d'habitants(résultats de l'enquête sur la population en 1998) les jeunes représentent plus de la moitié (57,7% ont moins de 20 ans) . Cet accroissement de la population a pour conséquence un réaménagement des structures sociales et un rétrécissement du champ social d'intégration des individus

Le groupement social des jeunes s'est rétréci, car la parenté a cessé d'avoir les dimensions qui étaient les siennes jadis.

La famille élargie tendance à disparaître au profit de la famille conjugale dans les milieux urbains. Ce rétrécissement du champ social s'accompagne d'un processus d'individuation. L'individu tend à devenir en ville une réalité sociologique.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la Jeunesse sénégalaise actuelle.

- La Jeunesse et l'État

Beaucoup de secteurs de l'éducation traditionnelle qui étaient pris en charge par les institutions intermédiaires (classes d'âge, groupes initiatiques , la communauté des adultes) sont laissés en rade.

La famille moderne n'est plus capable de les assumer et l'État dans sa conception n'est pas destiné à cela.

L'Etat qui s'est substitué à la communauté globale se focalise essentiellement sur la formation intellectuelle des jeunes.

- Les jeunes et l'école :

C'est grâce à l'école que l'Etat intervient dans la formation des Jeunes.

Cependant l'école présente la caractéristique essentielle de désadapter les jeunes plutôt qu'elle ne les intègre (enseignement ignorant nos valeurs socio-culturelles ; enseignement vertical programme imposé etc..)

Or les problèmes de l'école présentent plusieurs aspects au niveau des jeunes dont il sera mentionné les plus importants ;

- Les sociétés africaines traditionnelles n'avaient pas affirmé le droit à l'éducation ; elles ne reconnaissaient pas un droit à l'éducation, elles la donnaient effectivement à tout le monde.

Donc cela s'inscrivait dans l'ordre naturel des choses.

- Les Sociétés modernes quant à elles, affirment un droit qu'elles sont incapables de mettre en pratique.

Ainsi un grand nombre de jeunes restent en dehors du système d'instruction.

De plus, l'école dans sa forme classique ne s'adresse qu'à une partie de la totalité psychologique : l'intellect. Une formation intellectuelle s'est substituée à une formation totale.

Il s'y ajoute le fait que l'école et la famille correspondent à deux univers culturels différents.

L'école est en rupture avec la société (déplacement linguistique ; contenu des programmes scolaires etc).

D'un autre côté l'inadaptation sociale et culturelle de l'école a créé beaucoup de déchets scolaires chez les jeunes. L'éducation traditionnelle, par la pédagogie de groupe, ne lâchait aucun enfant en cours de parcours. L'école moderne par contre qui opère une sélection rigoureuse et à tous les niveaux est caractérisée par la performance individuelle et le diplôme.

- Les jeunes et la formation professionnelle :

La formation et le placement étaient assurés automatiquement dans la société traditionnelle, tandis que la société moderne, en raison de la complexité de la division du travail, la multiplication des professions et la mobilité sociale, connaît des difficultés à ce niveau.

La situation de l'enseignement étant ce qu'elle est, un grand nombre de jeunes parmi lesquels les non-scolarisés, se trouvent sans aucune formation professionnelle.

- Les jeunes et l'emploi :

Le chômage des jeunes a toujours constitué une préoccupation majeure pour les autorités.

Avec l'apparition de l'urbanisation effrénée, la sous-scolarisation, le manque de débouchés etc, les statistiques du Ministère de l'Emploi révèlent qu'annuellement 100.000 demandeurs d'emplois déferlent sur le marché.

- Les jeunes et l'exode rural :

La faible rentabilité du travail agricole ainsi que le caractère saisonnier ont été entre autres causes à la base de l'exode rural des Jeunes.

Les jeunes se rendent en ville pour gagner de l'argent et améliorer ainsi la situation de la famille restée au village.

En effet, la monétarisation de l'économie incite à aller chercher l'argent là où il se trouve, c'est à dire principalement en milieu urbain.

Parmi les conséquences les plus néfastes de l'exode, l'on peut retenir le vagabondage, la délinquance juvénile.

Les jeunes ruraux venus chercher « le possible » « se débrouillent » dans une « économie de débrouillardise » pour ne pas dire informelle ou populaire (cireurs-laveurs-porteurs- vendeurs de journaux etc).

C'est ainsi que, certains quartiers en milieu urbain où l'on dénombre une forte concentration de ruraux, sont transformés le plus souvent en « petits villages », dans lesquels, on assiste pendant la nuit à une reproduction de la vie communautaire lors des manifestations culturelles.

- Les jeunes et la délinquance :

De nombreuses études ont été consacrées à ce phénomène. Des explications d'ordre psychologique, sociologique et économique ont été avancées. Mais il y a également un problème d'intégration et d'autorité qui se pose.

Dans les sociétés traditionnelles par exemple, le phénomène de la délinquance juvénile n'était pas bien connu, ou plus exactement il ne constituait pas un fait sociologique.

Il y avait quelques cas d'inadaptation sociale chez les jeunes mais qui étaient jugés si anormaux, qu'ils étaient attribués à des forces surnaturelles.

Généralement les rites venaient à bout de ces inadaptations, sociales.

En dehors des rites purificatrices, on confiait parfois l'enfant à un parent dont on pensait qu'il aurait plus de succès dans l'éducation et l'encadrement du jeune inadapté. C'est ce qui explique entre autres, aujourd'hui qu'en cas de problème, les parents ont recours à l'Etat à travers les centres de sauvegarde et de protection de l'enfant; la Police etc ...

La délinquance juvénile fait également apparaître des problèmes d'autorité familiale comme on l'a évoqué plus haut

En effet, les jeunes délinquants sont généralement dans une situation familiale anormale, et de vide social

L'Etat de son côté n'intervient le plus souvent qu'en cas de délit ou de désespoir, de sorte que la famille n'est plus relayée dans ses fonctions de socialisation .

« La délinquance à Dakar est surtout le fait , des jeunes.

Déjà, en 1991 et en 1992, les mineurs représentaient respectivement 5,02% et 5,74% de la population pénale du Sénégal ».

« Les statistiques du Ministère de la Justice (Direction de l'Education Surveillée) révèlent. en substance, que ses services ont accueilli au 1er Mars 1997, 8041 jeunes en conflit avec la loi en internat (Centre d'Adaptation sociale) ou en demi pensionnat (Centre de Sauvegarde, centres polyvalents) ou en milieu naturel ou familial Action Educative en milieu ouvert (AEMO).

Cette population se répartit comme suit :



2921 jeunes en conflit avec la loi ;

5120 jeunes pris en charge dans le cadre de la prévention générale » (*Bilan du Plan d'action Décennal de la Jeunesse* . Diagnostic de la politique nationale de Jeunesse du Sénégal-Draft 1 (Février 2000)

- Les jeunes et les loisirs :

Dans les sociétés traditionnelles, les loisirs faisaient partie des occupations naturelles des jeunes - Traditionnels, ces loisirs étaient enracinés dans la vie communautaire et reflétaient ses préoccupations.

De nos jours, l'Etat prend en charge les loisirs des jeunes, et élabore en conséquence des politiques de promotion.

Ce qui est frappant cependant, et qu'il convient de relever, c'est que les loisirs proposés par l'Etat ne sont pas toujours prisés par les jeunes.

(Les CDEPS et les centres culturels ne sont plus massivement fréquentés par les jeunes).

Autrement dit, les jeunes se s'amuse plus et ne se cultivent plus dans les institutions publiques qui ont été pourtant créés pour eux.

Le problème semble donc se situer au niveau que ces institutions n'intègrent pas suffisamment nos réalités socio-culturelles et tendent à s'abrutir dans une routine fatale du fait de l'équipement obsolète et de l'insuffisance du personnel d'encadrement.

- Les jeunes et le mimétisme culturel :

Du fait de la mondialisation et de ses effets pervers , les jeunes sénégalais d'aujourd'hui se cultivent, s'amuse et se distraient d'une autre manière que celle de notre société.

Sur ce plan, les sociologues s'accordent à dire que lorsqu'une civilisation est dominante, elle exporte en même temps ses modèles , économiques techniques culturels et de pensée.

Or notre pays qui est largement dépendant à ce niveau , de la mondialisation , importe avec d'autant plus de force qu'il est incapable de tamiser les effets néfastes du phénomène .

- Les Jeunes et la violence dans le sport :

Le sport reste incontestablement l'activité la plus populaire qui est pratiquée par les jeunes.

Jusqu'à une date récente, les manifestations sportives étaient l'occasion de fraterniser et de faire l'inventaire de nos acquis au plan socio-culturel (Lutte, Navétanes etc).

Cependant, avec les déviations constatées au niveau de certains sports (Football par exemple) qui sont des manifestations d'exhibition et de spectacles à fort soubassement matériel et financier, on assiste de plus en plus à de scènes de violence suivies malheureusement de morts de jeunes. Le cas du Football Navétanes, ces 3 dernières années illustre éloquemment cette situation.

- Les jeunes et la politique :

La remise en question permanente, la contestation de la société et de ses institutions semblent être les caractéristiques principales de la Jeunesse

La mise en cause de la société par la Jeunesse est plus politique que sociale. Les institutions telles que la famille, les adultes etc, ne sont pas mis en question, mais le politique.

Pour ce qui concerne les politiques d'éducation par exemple, les jeunes leur reprochent de n'être pas suffisamment prospectives pour préparer leur avenir et leur donner la place qu'ils méritent dans la société et les structures de décision.

La Jeunesse semble en mal d'intégration et estime qu'elle a un rôle dynamique à jouer dans la société aux côtés des adultes - (revendication de l'organisation Semaines de la Jeunesse et de la Culture etc).

- Les jeunes et le civisme :

La société traditionnelle avait réussi par une référence constante à l'histoire du groupe, à créer chez les jeunes une conscience d'appartenance communautaire et un respect sacré du bien public et des institutions.

De nos jours, les cas d'incivisme notés chez les jeunes et qui ont valu en 1998 des assises nationales présidées à Kolda présidées par le Chef de l'Etat, ont porté un coup dur à cette conscience citoyenne qui faisait jadis la fierté des sociétés traditionnelles.

En effet aujourd'hui, les grandes nations qui ont accompli des progrès considérables dans la voie du développement, le doivent essentiellement au niveau d'élévation de l'éducation civique des populations qui se traduit par le respect des institutions notamment du bien public, en un mot des valeurs fondamentales qui sont consubstantielles à tout progrès humain.

- La Santé des jeunes :

Le rapport de l'ONUSIDA en Juin 1998 préparé pour les besoins de la Conférence mondiale des Ministres de la Jeunesse mentionne : « Les mutations sociales rapides s'accompagnent d'une évolution du comportement des jeunes et, par suite, de leur état sanitaire (...).

Le déclin de l'influence de la famille, et d'une façon générale, l'avancement de l'âge de la puberté et les mariages tardifs multiplient les risques d'activité sexuelle non protégée chez les jeunes non mariés.

La vie sexuelle et reproductive commence avec les rapports sexuels pratiqués pendant l'adolescence. Ces rapports étant souvent non planifiés et non protégés, l'incidence des maladies sexuellement transmissibles (MST) est souvent la plus élevée parmi les Jeunes. Sur un total de nouveaux cas de MST dans le monde estimé à quelques 333 millions chaque année, 111 millions au moins concernent des jeunes de moins de 25 ans. Ces données traduisent l'ampleur du phénomène et l'urgence qu'il y a de prendre des mesures drastiques pour le juguler. Et le rapport ajoute : « dans les pays en voie de développement, la mortalité maternelle des jeunes femmes de moins de 18 ans est de 2 à 3 fois supérieure à ce qu'elle est parmi les femmes âgées de 18 à 35 ans ».

Selon les résultats de l'enquête démographique et de Santé du Sénégal (E.D.S. II) de 1992, à 15 ans, 21 % des femmes ont déjà eu leurs premières relations sexuelles. Il en résulte des grossesses précoces donc à risque et le plus souvent non désiré. La même enquête mentionne en substance « qu'à 15-19 ans, près de 7 jeunes filles sur 10, sont encore célibataires (bilan du plan d'action décennal de la jeunesse diagnostic de la politique nationale de Jeunesse du Sénégal – Draft 1 Février 2000).

S'agissant du Sida, sur les 80 000 séropositifs enregistrés au Sénégal, plus de 50 000 ont moins de 35 ans.

Au niveau de la toxicomanie, « La Consommation de la drogue par les jeunes, quant à elle est devenue un véritable fléau au même titre que le Sida.

Le phénomène de la drogue en milieu jeune n'est pas totalement cerné. Mais les enquêtes réalisées ont permis de constater que :

- la Jeunesse est la couche la plus vulnérable et que les trafiquants s'intéressent de plus en plus aux enfants qu'ils préparent à la consommation (distribution de bonbons contenant des substances développant la dépendance) ;
- la couche juvénile entre 15 et 20 ans qui commence à avoir un pouvoir d'achat est la plus visée et la plus touchée, et qu'en général les 2/3 sont les garçons qui influencent 1/3 des filles) ;
- la drogue est davantage une question personnelle chez le jeune qui a choisi de ne point en parler en milieu adulte (famille, service de santé etc)

Des facteurs tels que le désœuvrement de la jeunesse et sa vulnérabilité du fait des nombreuses démissions dans l'éducation et l'encadrement des jeunes surtout en milieu urbain (effritement du rôle de la famille, influence des groupes), mais également des raisons basement économiques (caïds de la drogue), expliquent en grande partie le développement fulgurant de la consommation et de la vente de drogues dans le pays.

La consommation de drogue dure comme douce dans le pays est en constante progression (1570 interpellations en 1994, 1707 en 1995). Des opérations de police ont conduit à la destruction de 103 tonnes de cannabis en 1995 et autant en 1996.

Les mêmes statistiques révèlent que, 479 hommes et femmes ont entre 19 et 25 ans, » donc des jeunes (Bilan du plan d'action décennal de la Jeunesse. Diagnostic de la politique nationale de Jeunesse du Sénégal – Draft 1 Février 2000).

Avec la toxicomanie des jeunes, nous venons ainsi de conclure la revue des principaux problèmes qui assaillent entre autre la Jeunesse Sénégalaise et pour lesquels des solutions sont à trouver si l'on veut espérer une intégration harmonieuse de cette frange à la communauté nationale.

Pour ce faire, un diagnostic approfondi du programme d'encadrement de la jeunesse proposé par le Ministère, s'impose.

Chapitre II : Les programmes d'encadrement de la jeunesse au Sénégal.

A partir des années 80, de nouveaux besoins surgissent chez les jeunes : la jeunesse aspire à plus de responsabilité : la communication entre l'Etat et la jeunesse s'intensifie et s'élargit à travers le C.N.J.S ; les activités socio-éducatives se diversifient avec la dimension mobilisation sociale des Jeunes autour des préoccupations nationales ; l'insertion, l'emploi et la santé, de la reproduction et mentale des jeunes préoccupent au plus haut point les autorités du département de la Jeunesse et des Sports.

La formation des cadres se diversifie, l'encadrement des jeunes en situation difficile dans les collectivités éducatives fait partie des nouvelles priorités.

Le projet Entreprenariat Jeunesse du Ministère de la Jeunesse et des Sports initie les jeunes au Management et à la gestion des projets socio-économiques. Ainsi naquit une nouvelle race d'entrepreneurs qui envahissent les marchés et places de commerce à travers le réseau national des jeunes entrepreneurs du Sénégal (RENJES).

En 1985, l'Année internationale de la jeunesse a permis de faire éclore les potentialités créatrices des jeunes et la mise en œuvre d'une enquête sur les besoins et aspirations des jeunes suivie de la création d'une structure du Plan d'Action Décembre en faveur de la Jeunesse (CNES/PADJ).

Grâce à l'intermédiation de cette structure, beaucoup de projets de jeunes furent financés.

Les semaines de la Jeunesse et de la Culture pour la première fois sont décentralisées et permettent la participation des jeunes et l'implication des populations et des pouvoirs publics jusqu'à l'échelon du village.

Paradoxalement à ce bouillonnement des activités et des besoins, il a été noté à cette période des années 80 :

- l'exacerbation de la crise économique et des valeurs ;
- l'instrumentalisation de la Jeunesse par les politiques ;
- l'accroissement de l'incivisme des jeunes ;
- la stagnation de la formation des cadres professionnels du département ;
- l'insuffisance et la détérioration des moyens d'intervention du Ministère.

2.1) Le poids démographique de la Jeunesse.

Les pays en développement particulièrement le Sénégal, se caractérisent par un poids démographique important, dont l'essentiel est constitué de Jeunes. A l'opposé des pays développés le Sénégal est considéré comme un « pays jeune » avec 57,7% âgés de moins de 20 ans sur une population totale de 8.000.000 habitants (recensement général et de l'Habitat 1998).

Ce poids démographique évidemment constitue une contrainte non négligeable pour l'économie, notamment au niveau du secteur social (il faut plus d'écoles, plus d'infrastructures de santé, plus d'emplois, plus d'infrastructures de jeunesse que le pays n'en fournit actuellement).

Et selon le document sénégal 2015, cette tendance croissante de la population va s'accroître et atteindre des projections de l'ordre de :

16 millions d'habitants pour la population totale en 2015

avec 9 millions pour la population urbaine

et 7 millions pour la population rurale répartis comme suit au niveau des jeunes :

- 56% pour les moins de 20 ans (9,2 millions) hypothèse forte
- 54% soit 8,9 millions de jeunes (hypothèse faible).

L'étude ajoute également qu'il y aura une répartition qui connaîtra des déséquilibres spatiaux avec une plus grande concentration de population dans la partie occidentale du Sénégal (5 millions d'habitants).

Dans le même ordre d'idées, le document sénégal 2015 identifie les jeunes comme l'un des groupes sociaux qui serait à la base des ruptures et des mutations qualitatives nécessaires à la construction d'un futur alternatif pour le Sénégal.

C'est pourquoi, l'acuité du chômage des jeunes ne doit pas nous faire perdre de vue que leurs besoins ne se limitent pas uniquement à l'emploi. Ces besoins qui sont multiples que multiformes doivent être résolus à travers une synergie entre les différents secteurs publics, para publics et privés.

Pour ce faire, il faudra un encadrement de qualité qui puisse permettre de capaciter suffisamment les jeunes pour jouer leur rôle dans le processus de développement économique et social.

2.2) L'Evolution du rôle et de la place du Ministère de la Jeunesse et des Sports dans l'appareil d'Etat de 1960 à nos jours

L'encadrement actuel de la Jeunesse au Sénégal a une histoire et procède d'une série de réformes (11).

Déjà le 24 Janvier 1959, le Sénégal crée son premier Secrétariat d'Etat à la Présidence du Conseil chargé de la Jeunesse et des Sports. Le décret n° 60-098 vient modifier celui de 1959, et de Secrétariat d'Etat on passa au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Mais le département ne comptait que les services de l'Education populaire de la Jeunesse et des Sports, le Centre National d'Education Physique et Sportive (CNEPS).

En 1962, le décret n° 62-03008 du 13 Juillet 1962 institue un Ministère de l'Education populaire de la Jeunesse et des Sports avec pour objectif majeur de propager l'éducation populaire dans tout le pays. Au CNEPS et au Service de l'Education populaire venait s'ajouter le Centre de recherche et de Production pour l'information des Masses (CREPIM).

Cette réforme traduisait le souci de l'Etat sénégalais de disposer d'une jeunesse dynamique, conscientisée et apte à fournir des résultats sportifs et de participer au développement national. De plus, l'étendue des compétences, avec un volet information des masses, permettait au département de marquer très fortement de son empreinte la vie nationale en intégrant dans sa politique des aspects importants directement liés aux stratégies de développement. Mais en 1963, le décret n° 63-221 du 9 Avril 1963 supprima des prérogatives du département, le CREPIM au profit du Ministère d'Information et de la Communication.

Le 9 décembre 1963, le décret n° 63-795 portant répartition des services nationaux entre la Présidence de la République et les Ministères ne laisse au département comme service que le CNEPS.

Il s'agissait là d'un net recul du département si l'on considère l'importance de la communication dans une politique de jeunesse et l'étendue des possibilités d'action que l'éducation populaire offre au plan national par sa capacité à créer des synergies entre beaucoup de secteurs.

Juste avant la période actuelle, le département a connu diverses fortunes passant de Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports à celui de Ministère de la Culture et de la Jeunesse.

Cette période avait vu également la création, par décret n° 69-713 du 18 Juin 1969, d'un Commissariat aux Sports ; ce qui était une traduction de la volonté gouvernementale de donner plus de poids aux sports de haute compétition et partant, moins de force à une politique de jeunesse à l'intérieur de laquelle, l'animation sportive, en cohérence avec les autres dimensions de la politique d'encadrement des jeunes, pouvait apporter des réponses tangibles.

En 1970, le secteur jeunesse baissa encore d'un cran avec la création d'un Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports (SEJS).

Mai en 1972, le SEJS est renforcé au niveau cette fois-ci des ses services avec une direction de l'alphabétisation, une Direction de l'Education physique et sportive et une *Direction de la promotion humaine*. Ces différents services jouant un rôle fondamental dans la mise en oeuvre d'une politique de jeunesse multidimensionnelle, le département venait de franchir un cap inégalé depuis sa création. Les conséquences positives sont aujourd'hui encore perceptibles avec une formation de cadres d'éducation populaire aux compétences multiples, capables de répondre aux problèmes d'éducation, de jeunesse et de développement.

En 1976, après les Etats généraux du Sport, la promotion humaine disparaît et le décret n° 76-333 du 20 mars 1976 institua un Ministère de la Jeunesse et des Sports avec certes, des attributions renforcées, mais fortement connotées sportivement.

En 1978, le département retourna au rang de Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Et c'est en 1980 qu'il reprit le rang de ministère.

L'instabilité dans laquelle ces séries de réformes ont installé le département a sans doute empêché une bonne prise en considération des questions de jeunesse de plus en plus cruciaux tout au long de cette période. Les réformes les plus importantes ont été motivées par un souci de l'Etat de renforcer la politique sportive orientée vers la promotion de l'image de marque du pays. A l'intérieur même du département, le déséquilibre au plan budgétaire, entre les secteur jeunesse et sports, au profit du second, a toujours été une constante. Même si, la protection, l'encadrement et l'éducation de la jeunesse ne relèvent pas du seul Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Plusieurs autres départements ministériels contribuent à ces missions de même que l'animation sportive du reste.

Au plan national, la place du département n'est pas à la mesure des questions que pose la problématique jeunesse au pays : le budget du ministère fait moins de 1% du budget national, alors que le rang occupé dans la hiérarchie gouvernementale fait toujours l'objet de questionnements.

En 1985, avec l'Année Internationale de la Jeunesse, le département s'est encore enrichi de l'expérience d'une année de réflexion au niveau national sur la jeunesse. Le déclic d'une politique à la mesure du dynamisme de notre jeunesse et des problèmes qu'elle rencontre a alors semblé se dessiner.

Malheureusement, les promesses n'ont pas tenu et l'espoir que suscitait l'élaboration du Plan d'Action Décennal de la Jeunesse est resté vain.

En effet, le fonctionnement du Comité National pour l'Exécution et le Suivi du Plan d'Action Décennal de la Jeunesse (CNES-PADJ), était surtout marqué par une très profonde léthargie. Les différents acteurs ont continué à travailler en direction des jeunes en s'ignorant presque totalement faute de coordination.

Il faut ajouter à cela les faiblesses liées à la structure de suivi elle-même dont le personnel ne répondait pas toujours aux profils souhaités.

De plus, le flou qui entourait les relations entre le CNES/PADJ et la Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives était souvent source de conflit pendant que la dite direction devait fournir à partir de son budget propre les moyens de fonctionnement du Comité.

Le Ministère, malgré la création du CNES-PADJ, est resté dans son organisation traditionnelle avec un secteur jeunesse géré par une Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives, créée depuis 1976 mais manquant cruellement de moyens.

Le décret n° 1089 du 16 Août 1979, donne les compétences suivantes à ladite direction.

- Assurer la promotion des groupements de jeunes ;
- Veiller au développement des activités socio-éducatives ;
- Assurer la promotion, l'organisation et le développement des loisirs éducatifs
- Favoriser à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie nationale la mise en oeuvre de programmes et de méthodes d'encadrement et de participation des jeunes aux actions de développement communautaire et d'insertion socio - économique ;
- Soutenir et contrôler les programmes élaborés par les associations et groupements concourant à la protection, à l'épanouissement et à la sauvegarde des jeunes en dehors des structures scolaires conventionnelles ;
- Soutenir, encadrer, coordonner, et contrôler les activités des associations, mouvements et institutions d'éducation populaire pour l'amélioration de la qualité de la vie et du mieux être des populations

Ces compétences donnent à la Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives des ambitions très vastes. En effet, la direction doit contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie et du mieux être des populations ».

Les moyens mis à la disposition de la direction (budget de fonctionnement moins de 2.000.000) représentent moins de 10% de ceux du département essentiellement orienté vers le sport, surtout de haute compétition, contrastant fortement avec les missions qui lui sont assignées.

Les missions de la direction sont aujourd'hui décentralisées, mais celle-ci concourt toujours à leur réalisation.

En 1993, un Conseil interministériel rendait caduque le CNES/PADJ en adoptant une nouvelle approche de la Politique nationale de Jeunesse avec une programmation d'activités sur cinq (5) années, de 1994 à 1998 organisée autour des axes suivants :

- Le Soutien à la vie associative ;
- Le Renforcement de la communication entre les jeunes et entre les jeunes et l'Etat
- Le Développement des activités socio-éducatives.
- La Participation des jeunes au développement et à la vie de la nation
- L'Insertion socio-professionnelle des jeunes.

Le Conseil interministériel avait également retenu un renforcement des Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive (CDEPS) et des Services régionaux de la Jeunesse et des Sports (SRJS) sans opérer cependant une réorganisation institutionnelle du secteur, pourtant indispensable pour donner au département une envergure suffisante pour faire face à ses missions.

2.3.) La maison des jeunes et de la Culture :

La maison des Jeunes et de la Culture a été créée par les Jeunes rassemblés au sein du Conseil national de la Jeunesse d'obédience avant-gardiste, en lieu et place des Centres Culturels perçus comme étant imposés par le colonisateur et échappant à leur contrôle.

Cependant il faut noter que la maison des Jeunes et de la Culture poursuivait parallèlement les mêmes objectifs que ^{les} centres culturels.

Et ces derniers à force d'être désertés ont été finalement remplacés par les maisons de Jeunes par les autorités coloniales.

Avec l'indépendance, les maisons de jeunes et de la culture furent transformées en tribunes politiques où s'affrontaient les différentes Jeunesses des partis.

Cette déviation institutionnelle était essentiellement due à l'absence d'une redéfinition des objectifs et de leur adaptation au nouveau contexte de l'indépendance.

Cette tribune politique qui était finalement contrôlée par l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS) a servi également de tremplin pour promouvoir certains jeunes non qualifiés à diriger ces maisons de jeune.

C'est sans surprise évidemment que ces maisons de jeunes connurent le même sort que les centres culturels car ayant exclu de leur ~~en~~ contrôle l'écrasante majorité des jeunes non militants des partis politiques.

2.4.) Les foyers de jeunes :

La création des foyers de jeunes répondait au souci de freiner l'exode rural.

En effet, entre autres objectifs, le foyer devait permettre :

- Un meilleur épanouissement de la Jeunesse à travers les activités sportives, culturelles, éducatives et économiques ;
- Une meilleure participation des jeunes au développement de leur localité.

Malgré cependant la noblesse des objectifs assignés au foyer, il faut noter que son implantation par l'Etat et les Collectivités Locales répondait plus à des préoccupations politiques que la promotion véritable de la Jeunesse.

De plus le foyer a un faible rayonnement à cause de ses objectifs ambitieux et son encadrement non qualifié.

Comme les Centres Culturels et les Maisons de jeunes, la plupart des foyers sont aujourd'hui rattrapés par les querelles politiques des jeunes.

Une redéfinition de la mission et des objectifs ainsi qu'un renforcement de l'encadrement des foyers s'imposent si l'on veut faire jouer à ces structures leur véritable rôle d'éducation, de formation d'animation et de développement économique et social.

2.5.) Le Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive (CDEPS)

En 1969 avec l'appui du Gouvernement Belge, il a été construit à Diourbel un Centre Régional d'Education populaire et Sportive (CREPS). Ce Centre avait pour objectifs :

- Permettre par la réalisation de stages, l'information la formation et le perfectionnement des responsables, animateurs et cadres techniques des mouvements et associations d'éducation populaire ;
- réaliser à l'intention des populations locales et régionales et particulièrement des jeunes, des activités éducatives, culturelles, sociales, économiques, physiques et sportives ;
- Accueillir des stages, colloques, journées d'études séminaires et toutes sessions concourant à la formation humaine et socio-économique ;
- Effectuer des recherches en vue de l'amélioration des techniques et méthodes pédagogiques d'éducation populaire et sportive.

Le CREPS de par l'engouement et l'attrait qu'il exerçait sur les jeunes et les populations, a été jugé comme expérience concluante qui méritait d'être étendue aux autres régions du Sénégal.

C'est ainsi que par décret 74-856 du 16 Août 1976 le CDEPS a été créé comme synthèse entre les Maisons de Jeunes et de la Culture et les CREPS.

Le CDEPS en tant qu'institution d'Education Populaire, vise l'épanouissement des Jeunes au plan intellectuel, moral et physique pour en faire des citoyens capables de relever aux côtés des pouvoirs publics les défis du développement économique et social.

Toutefois, la généralisation des CDEPS au niveau des départements s'est faite de manière progressive, compte-tenu de la disponibilité des ressources financières de l'Etat et de la demande exprimée au plan local.

La conception du CDEPS est telle qu'on rencontre en son sein toutes les catégories sociales, les jeunes, l'administration les élus locaux et les autorités administratives.

Le Conseil de gestion qui regroupe les autorités administratives, les élus locaux, les populations, les chefs de service départementaux et les représentants des jeunes, est l'organe de décision du CDEPS. Il approuve le budget, le programme annuel et autorise les dépenses, et les rentrées de recettes prévues pour l'exercice annuel.

Le Conseil d'animation quant à lui, conçoit le programme d'activités annuelles ainsi que les supports logistiques et les moyens pour le finaliser.

Il regroupe les jeunes, les usagers du CDEPS. Il est présidé par le Directeur du CDEPS.

Actuellement chaque département du Sénégal, dispose d'un CDEPS plus le département fictif de Saint Louis d'où un total de 31 Centres.

Mais ce qu'il est constant de relever sur les CDEPS, c'est que leur implantation s'est faite en dehors de toute politique de planification et le plus souvent sur fonds de pression et de rivalité politique, de sorte que dans la plupart des départements ce sont les Collectivités Locales elles-mêmes qui ont pris l'initiative d'ériger leurs propres Centres et de demander après l'équipement et l'encadrement à l'Etat.

Cet imbroglio a eu pour conséquence le sous encadrement et le sous équipement de beaucoup de CDEPS (personnel réduit-matériel vétuste et obsolète).

De plus, le budget de fonctionnement ne permet pas de supporter toutes les charges qui plus est, les recettes générées par les sections au niveau du centre sont insuffisantes pour pallier les difficultés.

Enfin l'engouement des jeunes pour les CDEPS n'a pas été aussi populaire qu'on le prévoyait. Cette situation est due essentiellement à deux facteurs :

- D'une part, le CDEPS comme réplique du CREPS s'est plutôt focalisé sur la formation professionnelle tous azimut des jeunes au déterminent des objectifs socio-éducatifs sportifs et de développement ;
- D'autre part, le préjugé négatif hérité des anciennes maison de jeunes transformées en espaces politiques, a fini par gagner le CDEPS. Jusqu'à une date récente la mise à disposition des locaux se faisait sur la tête du jeune et son appartenance politique.

Toutefois, seul un audit exhaustif permettra de cerner tous les facteurs limitant le développement et le rayonnement de ces centres.

2.6. Le soutien à la Vie Associative :

Le Sénégal se caractérise par un tissu associatif de Jeunesse très dense. Il est officiellement répertorié plus de 10.000 Associations Sportives et Culturelles (ASC) et quelques 20 Mouvements Nationaux de Jeunes. Ce dynamisme associatif est la résultante de l'ouverture démocratique du pays et la liberté d'association garantie par la constitution, la charte suprême de l'Etat.

Les associations de jeunes qui sont autant nombreuses que diversifiées dans leurs objectifs, constituent des cadres d'expression et des agents d'intégration sociale pour les Jeunes.

A cet effet, elles offrent aux jeunes l'opportunité de s'adonner à des activités utilitaires, d'accroître leur participation, d'exprimer leur solidarité et leur générosité, de revendiquer leur place dans la société et d'entrer en relation avec d'autres groupes ou structures.

C'est pourquoi, l'Etat avec l'appui d'organismes internationaux (UNICEF-FUNUAP-PNUD-CONFESJES-PROJET FAC) mais également des structures privées et parapubliques, a mis en oeuvre des programmes de renforcement des capacités d'intervention des leaders et des membres d'associations pour leur permettre de se positionner en tant que structures de développement.

En plus, l'Etat accorde chaque année des subventions substantielles à l'ONCAV (Organisme National de Coordination des Activités de Vacances) au CNJS (Conseil National de la Jeunesse du Sénégal) et à l'UASSU (Union des Association Sportives Scolaires et Universitaires) pour assurer la mise en oeuvre de leurs programmes annuels.

Ces structures reçoivent respectivement par an :

ONCAV : entre 20 et 24 Millions de Francs CFA ;

CNJS : entre 20 et 28 Millions de francs CFA

UASSU : 500 Mille francs CFA

Ces subventions sont accordées sans tenir compte des aides et appuis octroyés par la Présidence de la République et la Primature, à l'insu souvent du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

2.7.) Le Renforcement de la Communication entre les Jeunes et l'Etat

La multiplicité et la diversité des interlocuteurs jusqu'à une date récente, ont contribué à affaiblir le réseau communicationnel entre l'Etat et la Jeunesse.

La Politique de jeunesse a fortement ressenti cette dispersion au point que son fonctionnement et même son impact sur les jeunes étaient peu perceptibles.

C'est pourquoi l'Etat ayant pris conscience de cette situation a jugé opportun de recentrer et de renforcer son approche communicationnelle envers les jeunes à travers un interlocuteur unique et privilégié qu'est le Conseil National de la Jeunesse du Sénégal (CNJS).

Cette structure qui est née des cendres de l'Union Nationale de la Jeunesse du Sénégal en 1980, est aussitôt tombée dans une léthargie profonde du fait de la collocation difficile entre le secteur politique et les autres secteurs mais surtout à cause de la non association de la base à sa structuration.

Redynamisé en 1994, le nouveau CNJS a vu ses moyens, son rôle et sa place renforcés de telle sorte qu'il siège aujourd'hui au Conseil économique et Social en tant que corps constitué.

A son actif, le CNJS totalise l'organisation de beaucoup d'activités à caractère national, international et sous-régional.

Cependant, l'importance des moyens mis à la disposition du CNJS comparés à ceux de la DJASE organe de tutelle (Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives) et qui atteignent difficilement les 2 millions, affaiblit voire compromet sérieusement les missions de tutelle qui sont assignées à cette dernière.

« Les préoccupations actuelles doivent donc tendre vers le contrôle et la consolidation de la relation pyramidale entre le CNJS et la base et le maintien du CNJS dans une relation de tutelle pour lui éviter toute velléité et tentation de se positionner en doublon de la DJASE, une attitude que d'aucuns entrevoient dans la manière de faire actuelle. ».

« De plus, le recentrage du CNJS pour en faire un instrument de promotion des jeunes plus que de l'instrumentaliser politiquement, conditionne la mobilisation et la participation plus forte des organisations de Jeunesse et d'Education Populaire ».

2.8.) Le Développement des Activités Sportives et Socio-Educatives.

Ces activités constituent la raison d'être du Ministère de la Jeunesse et des Sports, mais également des moyens de sensibilisation et de mobilisation des populations et particulièrement des Jeunes sur des préoccupations aussi fondamentales que la question du développement économique et social.

Dans ce domaine, d'importantes mesures ont été déjà prises pour impulser le secteur. Il s'agit de :

- la création et la réfection d'infrastructures pour les sports de masse et de compétitions ;
- la construction de terrains multifonctionnels dans les villes et en campagne (programme de 1000 terrains polyvalents) ;
- la réfection d'infrastructures socio-éducatives (CDEPS, Foyers) pour améliorer leur fonctionnalité et aussi accroître le niveau de fréquentation ;
- la formation d'animateurs sportifs et socio-éducatifs avec le projet Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), la CONFELIES et autres partenaires ».

Il faut ajouter à ce train de mesures la relance des Semaines de la Jeunesse et de la Culture et de la Fédération du Théâtre Populaire et de la Musique, la démocratisation des Collectivités éducatives.

2.9.) La participation des Jeunes aux grands projets et programmes du Gouvernement.

Depuis quelques années, l'Etat s'est engagé dans une approche développementaliste de type participatif et concerté avec les populations.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'implication des Jeunes dans la mise en oeuvre des grands projets et programmes de l'Etat.

Aussi convient-il de relever la participation des jeunes dans les grandes opérations de mobilisation sociale tels que le PEV, la lutte contre les MST/SIDA, la scolarisation des filles, la lutte contre l'analphabétisme, la lutte contre le ver de Guinée, les opérations de reboisement à grande échelle etc ...

De même pour harmoniser et rationaliser la participation des Jeunes à ces différents chantiers, le Haut Comité de la Jeunesse organe interministériel, a été réactivé.

La création du Service Civique national s'inscrit aussi dans la même mouvance .

2.10.) La Santé de la reproduction et mentale des jeunes.

La Santé de la reproduction et mentale des jeunes a été prise en charge officiellement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1992 à travers le projet Promotion des Jeunes.

Cette prise en charge qui est une recommandation de la politique de Population du Sénégal dans sa composante jeunesse, vise à donner aux jeunes des informations et des conseils sur les MST/SIDA, les grossesses précoces et à risque, la santé mentale etc ...

Le Projet PPJ qui a évolué en projet Centre Conseil pour adolescent, est implanté au niveau des CDEPS. On en dénombre actuellement 9 projets, et l'extension se poursuivra au niveau des 31 CDEPS.

Ce projet est très populaire au niveau des jeunes. Et selon les enquêtes menées au niveau des Jeunes, le succès est dû essentiellement à l'accueil personnalisé, la confidentialité des informations, et le haut degré de professionnalisme du personnel des centres constitué de psychologues, d'éducateurs, de communicateurs sociaux d'assistantes sociales et de sages-femmes.

Il y a également la dimension « écoute téléphonique » qui repose sur la communication interpersonnelle entre les jeunes et leurs pairs .

Il faut ajouter à ce train de mesures la relance des Semaines de la Jeunesse et de la Culture et de la Fédération du Théâtre Populaire et de la Musique, la démocratisation des Collectivités éducatives.

2.9.) La participation des Jeunes aux grands projets et programmes du Gouvernement.

Depuis quelques années, l'Etat s'est engagé dans une approche développementaliste de type participatif et concerté avec les populations.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'implication des Jeunes dans la mise en oeuvre des grands projets et programmes de l'Etat.

Aussi convient-il de relever la participation des jeunes dans les grandes opérations de mobilisation sociale tels que le PEV, la lutte contre les MST/SIDA, la scolarisation des filles, la lutte contre l'analphabétisme, la lutte contre le ver de Guinée, les opérations de reboisement à grande échelle etc ...

De même pour harmoniser et rationaliser la participation des Jeunes à ces différents chantiers, le Haut Comité de la Jeunesse organe interministériel, a été réactivé.

La création du Service Civique national s'inscrit aussi dans la même mouvance .

2.10.) La Santé de la reproduction et mentale des jeunes.

La Santé de la reproduction et mentale des jeunes a été prise en charge officiellement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1992 à travers le projet Promotion des Jeunes.

Cette prise en charge qui est une recommandation de la politique de Population du Sénégal dans sa composante jeunesse, vise à donner aux jeunes des informations et des conseils sur les MST/SIDA, les grossesses précoces et à risque, la santé mentale etc ...

Le Projet PPJ qui a évolué en projet Centre Conseil pour adolescent, est implanté au niveau des CDEPS. On en dénombre actuellement 9 projets, et l'extension se poursuivra au niveau des 31 CDEPS.

Ce projet est très populaire au niveau des jeunes. Et selon les enquêtes menées au niveau des Jeunes, le succès est dû essentiellement à l'accueil personnalisé, la confidentialité des informations, et le haut degré de professionnalisme du personnel des centres constitué de psychologues, d'éducateurs, de communicateurs sociaux d'assistantes sociales et de sages-femmes.

Il y a également la dimension « écoute téléphonique » qui repose sur la communication interpersonnelle entre les jeunes et leurs pairs.

2.11.) Les Ressources humaines.

Le moyens mis en oeuvre pour appliquer une politique sont toujours d'ordre matériel, financier et humain. Cependant l'examen du dernier aspect sera privilégié ici.

Mais, pour dire néanmoins un mot des aspects matériel et financier du reste très liés, il peut être noté que les moyens accordés au Ministère de la Jeunesse sont dérisoires par rapport à ses missions et à l'ampleur de la tâche qui est la sienne.

Le budget du Ministère qui est de l'ordre de deux (2) milliards, atteint à peine 1% du budget général de l'Etat. A l'examiner de près, on constate tout de suite que les dépenses de personnel absorbent une grande part des crédits votés. Les dépenses de matériel et de fonctionnement sont d'une modicité inquiétante.

Leur faiblesse explique le sous-équipement de tous les services de Ministère mais surtout l'absence de moyens logistiques autant pour les services centraux que pour les services déconcentrés.

S'agissant des ressources humaines, le Ministère compte en son sein un personnel composé de cadres de conception et d'administration, des enseignants et techniciens de l'animation, un personnel de soutien mais aussi des agents appartenant à d'autres corps et détachés pour servir au Ministère de la Jeunesse.

Tableau récapitulatif du personnel par corps en 1998.

Catégories Professionnelles	Effectif
Administrateurs Civils	01
Agents Administratifs	08
Chauffeurs	02
Conseillers d'Education Populaire	07
Inspecteurs de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports	33
Inspecteurs Adjoints de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports	47
Instructeurs d'Education Populaire	20
Instructeurs d'Education Physique Sportive	53
Maîtres d'Education Physique et Sportive	218
Maître d'Education Populaire	121
Maîtres Adjoints d'Education Populaire	07
Maîtres Adjoints d'Education physique et Sportive	50
Professeurs d'Education Physique et Sportive	216
Professeurs Adjoints d'Education Physique et Sportive	02
Secrétaires	18
Autres	24
TOTAL	<u>826</u>

Tableau récapitulatif du personnel par corps en 1999.

Catégories Professionnelles	Effectif
Administrateurs Civils	02
Agents Administratifs	07
Chauffeurs	02
Conseillers d'Education Populaire	05
Inspecteurs de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports	29
Inspecteurs Adjointes de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports	46
Instructeurs d'Education Populaire	23
Instructeurs d'Education Physique Sportive	61
Maîtres d'Education Physique et Sportive	78
Maître d'Education Populaire	116
Maîtres Adjointes d'Education Populaire	06
Instituteurs	08
Maîtres Délégués d'Education Populaire et Sportive	02
Secrétaires	15
Autres	29
TOTAL	<u>529</u>

Tableau récapitulatif de la Situation générale du personnel 1999.

Service/Fonction	Adm.Civil	IEPJS	IAEPJS	PEPS	PEAPS	IEPS	IEP	CEP	MEPS	M&P	MAEP	MAEP	INSTIT	M.DEL
CAB	2	11	3	2		2			1				2	
SAGE		3	7	1					3	4				
DEPAS		5	3	5		14			2		4		4	
DJASE		4	7				2	1		2			1	
DHC		5	2	2						1				
CNEPS		1	1	8		4	1	1		4				
ET SCOL				56	4	12			57		8			
SRJS Dkr		1	4	3		5	6	1	5	23		1		
SRJS Dbl			2			3			2	6		1		
SRJS Fk			3			1				12		1		1
SRJS KIK		1	1			3	2		2	8				1
SRJS KLD		1				2	2			5				
SRJS LG			2			1	2		1	4				
SRJS SL			3			5	1		2	10				
SRJS TBA		1	2			2	1			4	1	2		
SRJS THS			4	1		5	2	2	2	25		1	1	
SRJS ZG		1	1			2	4		1	8				
Totaux		34	46	78	4	61	23	5	78	116	13	6	8	2

L'analyse de ces tableaux révèle deux constats :

- une chute brutale des effectifs en 1999 qui s'explique par 17 départs à la retraite et par le transfert de 332 enseignants d'Education physique et sportive au Ministère de l'Education Nationale. De 903 agents en 1996, l'effectif passe à 529 en 1999.
- l'inégale répartition du personnel sur l'étendue du territoire national avec une forte concentration dans les régions de Thiès et Dakar.

Sur le plan général, il est à noter un déficit chronique en ressources humaines du Ministère de la Jeunesse par rapport à l'importance de la cible jeune à encadrer.

En effet, si à ses débuts le recrutement dans les instituts de formation (CNEPS, INSEPS), bien qu'insuffisant, se faisait de manière régulière, aujourd'hui les autorisations de la Cellule de Contrôle des Effectifs et de la Masse Salariale en matière de recrutement se font rares et lorsqu'elles sont accordées, le nombre retenu est dérisoire et correspond en fait à un minimum pédagogique. Pour continuer d'exister, ces instituts sont aujourd'hui obligés d'opter pour une formation diplômante en élargissant les effectifs au-delà de ceux autorisés par la Cellule, mais sans une garantie d'embauche dans la fonction publique.

Au nombre déjà limité d'agents si l'on y ajoute les admissions à une pension de retraite (qui vont s'accroître ces cinq (5) prochaines années) le nombre d'agents sera réduit sous peu à une portion congrue.

La disparition en 1989 de la Direction des Etudes, de la Programmation et de la Formation des cadres, sans aucune solution alternative, n'est pas étrangère à la décripture de la politique de formation des cadres qui faisait entre autres la force du département. Aujourd'hui, l'Institut National Supérieur d'Education Populaire et du Sport (INSEPS) est transféré à l'Education nationale dans une réorganisation de la politique de formation des cadres

Cependant l'amélioration des conditions de financement pourrait contribuer à l'insertion d'un nombre encore beaucoup plus important de ces diplômés.

2.12.) L'Insertion des Jeunes.

Dans le domaine de l'insertion socio-économique des jeunes, les actions du Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) portent sur les projets suivants:

- le Projet Entreprenariat Jeunesse en partenariat avec la CONFEJES qui a déjà ciblé et formés 438 jeunes et appuyé 65 micro projets pour 208 emplois créés dans des secteurs très variés ;
- le Fonds National d'Insertion des Jeunes (FNIJ) financé sur le budget du MJS qui a permis le financement de 32 micro - projets pour 88 emplois créés.
- le Projet « Appui à l'Insertion des Jeunes et au Mouvement Sportif » financé par la Coopération Française qui met surtout l'accent sur l'animation sportive et socio-éducative et la formation des encadreurs de jeunes.

Dans l'ensemble des différents projets initiés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports essaient également de contribuer à la réduction du taux de chômage des jeunes grâce à des actions visant à améliorer leur opportunité de trouver une occupation rémunérée. La formation et l'octroi de financement sont les stratégies utilisées pour atteindre ces objectifs.

Ne disposant pas de suffisamment de données sur la situation actuelle des différents projets financés, il nous est difficile de porter un jugement sur leur impact réel. Toutefois, l'originalité des activités initiées dans le cadre du projet d'appui à l'insertion des jeunes du mouvement sportif prouve qu'il existe encore de nombreux créneaux qui ne sont pas encore suffisamment exploités et qui, pourtant, constituent des sources potentielles de création d'emploi et d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers.

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES

La dernière réforme instituée au niveau du Ministère de la Jeunesse et des Sports date du 03 Avril 2000 avec la création à partir de l'éclatement du département, d'un Ministère chargé des Sports et des Loisirs et d'un Ministère chargé de la Jeunesse.

Cette réforme pour ce qui concerne la Jeunesse et les activités socio-éducatives vise à renforcer la prise en charge des préoccupations des jeunes dans ce domaine.

C'est ainsi qu'en plus de la DJASE, le Service Civique National est rattaché au Ministère de la Jeunesse.

Cependant, à notre avis, pour compléter la réforme, l'actuelle DJASE pourrait être éclatée et donner naissance à 03 grandes Directions .

- la Direction de l'Animation socio-éducative ;
- la Direction de l'insertion des jeunes ;
- la Direction de la vie associative.

Ces 3 grandes directions travailleraient en synergie avec le Service Civique national pour la mobilisation des jeunes autour des grands chantiers de l'Etat.

Pour animer toutes ces structures, il faudra évidemment des ressources de qualité, des ressources financières additionnelles et un réajustement des programmes existants pour les adapter aux nouvelles exigences.

Au niveau de la formation des cadres :

- Reprise dans les meilleurs délais et accroissement de la formation des cadres au CNEPS et à l'INSEPS ;

Au niveau infrastructurel :

- Renforcement des moyens d'intervention des services régionaux et départementaux de la Jeunesse (véhicule-équipement) ,
- Révision des objectifs des CDEPS ; et la création d'antennes au niveau des quartiers et des zones rurales par le biais des foyers de Jeunes

Au niveau de la Communication avec les Jeunes :

- Reprise et redynamisation du Service de Presse du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
Le socle existe déjà à travers le Centre d'information et de documentation du Stade Léopold Sédar SENGHOR.
- Etendre et renforcer les moyens du projet des NTIC intitulé « initiative pour l'accès des jeunes aux technologies de l'information et de la Communication » pour l'initiation des jeunes à l'informatique et l'exploitation du créneau Internet (cybercafé-commerce électronique-crédation de site et de pages WEB etc ..

Au niveau de la promotion de la Jeunesse :

- Le grand prix du Chef de l'Etat pour la Jeunesse doit désormais être délocalisé et organisé par le Ministère de la Jeunesse à travers le Service Civique National. Dans le même temps son enveloppe doit être revue à la hausse pour permettre une prise en charge réelle des programmes des associations lauréates.
- Le Fonds national d'insertion de la Jeunesse doit être revue à la hausse pour permettre une véritable insertion des jeunes à travers les circuits socio-économiques.

Actuellement ^{dx} 10 millions par an, il ne représente à l'évidence que la goutte d'eau dans l'océan des problèmes d'insertion des jeunes.

Le porter à 300 millions ne nous semble pas exagéré si l'on tient compte que rien que l'enveloppe des titres de transport pour les compétitions internationales sportives nous revient annuellement à 250 millions sans garantie de résultats positifs.

- L'alphabétisation et la promotion des langues nationales en milieu jeune mériterait également d'être promue. A cet effet, un projet existe déjà depuis 1997 à la DJASE. Estimé à 500 millions, ce projet n'a pas encore trouvé de financement malgré les milliards disponibles dans le secteur et ceci depuis des années avec les partenaires au développement du Sénégal :
- Les subventions aux associations de jeunes logées à la Présidence et à la Primature doivent également être délocalisées vers le Ministère de la Jeunesse pour lui permettre de renforcer son pouvoir de tutelle à l'endroit des associations de jeunes.

Au niveau de la vie associative.

- Renforcer les programmes de formation et d'information des leaders et membres d'association ;
- Soutenir la réalisation des projets des associations ;
- Rechercher de nouveaux débouchés et une politique hardie d'insertion des jeunes .

Au niveau des actions de développement

- Renforcement de la mobilisation des jeunes dans les grands chantiers (volontariat national)

Au niveau de la Santé :

- Extension et généralisation des centres conseils mais également prise en charge réelle de l'abus des drogues par les jeunes.

Au niveau de la culture et des loisirs :

- Reprise des Semaines de la Jeunesse décentralisées. Cependant revoir la formule pour en faire de véritables occasions de participation à des actions d'intérêt public ;
- Repenser les loisirs actuels, au besoin reprendre ^{les} ~~des~~ loisirs traditionnels sénégalais abandonnés.

CONCLUSION

L'encadrement des activités socio-éducatives et de Jeunesse s'est fait avec des fortunes diverses dans un cadre marqué par de nombreuses réformes.

En effet, de 1960 à nos jours 11 réformes majeures ont été introduites pour impulser le secteur de la Jeunesse et des Sports.

Cependant, la constante caractéristique de ces réformes, malgré leur nombre et leur nature, a été la surpriorité accordée au développement des activités physiques et sportives en comparaison des activités socio-éducatives et de jeunesse.

Or, les activités socio-éducatives et de Jeunesse du fait de leur nature visent la promotion des jeunes dans le domaine de l'éducation, de la formation, de l'insertion et de la santé pour en faire des acteurs dynamiques du développement économique, social et culturel.

Depuis 1972, cet encadrement est sous-tendu par une décentralisation administrative qui en est aujourd'hui à sa phase de régionalisation.

La décentralisation administrative et politique est destinée à impliquer directement les populations dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques locales multisectorielles.

Dans le domaine de la Jeunesse et des activités socio-éducatives, des actions concrètes ont été consenties par les communautés rurales et les communes à travers l'octroi de subventions aux ASC, à l'organisation des Semaines de la Jeunesse et de la Culture, l'équipement des CDEPS, la construction de foyers ruraux de théâtres de verdure et leur équipement etc..

La décentralisation régionale quant à elle, n'a que 03 ans d'âge.

Dès lors, l'expérience et le niveau d'investissement ne sauraient être les mêmes qu'au niveau rural et communal.

Dans tous les cas, les collectivités locales pourront explorer désormais les voies de la coopération décentralisée pour trouver les ressources additionnelles nécessaires pour promouvoir le développement local.

Néanmoins l'encadrement de la Jeunesse qui demeure une préoccupation nationale, incombe d'abord au pouvoir central. Ainsi, à l'instar de la femme, le plan national d'action en faveur de la Jeunesse qui est à l'étude depuis 1997 au Ministère de la Jeunesse et des Sports, doit être finalisé.

En effet , l'objectif d'un tel plan est de disposer de stratégies permettant une planification efficace d'actions en faveur de la Jeunesse et pour sa prise en charge dans la perspective d'un développement durable.

Aussi, y'a t-il lieu de saluer la réforme de la politique de Jeunesse du nouveau régime issu des élections présidentielles du 19 Mars 2000, consistant à créer un Ministère chargé des Sports et des Loisirs et un Ministère chargé de la Jeunesse.

La dite réforme découle des demandes sociales réitérées par les jeunes pour une meilleure prise en charge.

Ces demandes pour l'essentiel se résument à :

- Une meilleure éducation ;
- Une meilleure formation assurant des débouchés ;
- L'insertion socio-économique ;
- Une meilleure prise en charge des loisirs sportifs et socio-éducatifs etc ...

C'est donc heureux d'ériger un Ministère pour s'occuper de plus près des préoccupations des Jeunes

Mais à notre avis, la réussite de la dite réforme institutionnelle doit tenir compte des aspects suivants :

Le Ministère de la Jeunesse est par vocation une institution d'éducation Populaire dont la mission vise à créer une conscience citoyenne chez les jeunes et à les capaciter au plan moral et intellectuel pour assumer pleinement leur futur rôle d'agents de développement.

Certes, la question de l'emploi des jeunes ne s'était jamais posée avec autant d'acuité qu'aujourd'hui.

Mais il ne faut pas perdre de vue également qu'à côté de l'emploi, des préoccupations aussi prégnantes que la formation, l'éducation, l'insertion socio-professionnelle, la santé et les loisirs se posent à la Jeunesse.

Il s'agira donc pour le nouveau Ministère de la Jeunesse d'aborder ces questions avec des stratégies spécifiques s'appuyant sur la vie associative et garantissant la transversalité.

Enfin, la nouvelle réforme, en plus d'accroître substantiellement les moyens d'intervention des services centraux et extérieurs du département (budget véhicules-équipement etc) devra aussi mettre l'accent sur la reprise et l'accroissement de la Formation des Cadres d'Education Populaire au niveau du

ANNEXE :



- 1/- AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert)
- 2/- A.S.C. (Association Sportive et Culturel)
- 3/- A.S.E. (Activités Socio-éducatives)
- 4/- CDEPS (Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive)
- 5/- CONFEJES (Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports)
- 6/- CNJS (Conseil National de la Jeunesse du Sénégal)
- 7/- CNEPS (Centre National d'Education Populaire et Sportive)
- 8/- CNES/PADJ (Comité National d'Exécution et de Suivi du Plan d'Action Décennal en faveur de la Jeunesse)
- 9/- CREPIM (Centre de Recherche et de Production pour l'information des masses)
- 10/- CREPS (Centre Régional d'Education Populaire et Sportive)
- 11/- DAD (Division des Actions de Développement)
- 12/- DCE (Division des Collectivités Educatives)
- 13/- DEP (Division de l'Education Populaire)
- 14/- DEPAS (Direction de l'Education Physique et des Activités Sportives)
- 15/- DHC (Direction de la Haute Compétition)
- 16/- DJASE (Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives)
- 17/- DRAFT (Mouture)
- 18/- EDS (Enquête démographique et de Santé)
- 19/- E.P. (Education Populaire)
- 20/- EPS (Education Physique et Sportive)
- 21/- FAC (Fonds d'Aide et de Coopération)
- 22/- FNUAP (Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population)
- 23/- INSEPS (Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport)
- 24/- I.J.S. (Inspection de la Jeunesse et des Sports)
- 25/- M.J.S. (Ministère de la Jeunesse et des Sports)
- 26/- M.S.T. (Maladies Sexuellement Transmissibles)
- 27/- Navétanes (hivernal)
- 28/- ONCAV (Organisme National de Coordination des Activités de Vacances)
- 29/- O.N.G. (Organisme non Gouvernemental)
- 30/- P.E.V. (Programme élargi de Vaccination)
- 31/- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)
- 32/- P.P.J. (Projet Promotion des Jeunes)
- 33/- RENJES (Réseau National des Jeunes Entrepreneurs du Sénégal)
- 34/- SAGE (Service de l'Administration Générale et de l'Équipement)
- 35/- SEJS (Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports)
- 36/- SIDA (Syndrome de l'Immuno déficience acquise)
- 37/- SRJS (Service Régional de la Jeunesse et des Sports)
- 38/- UASSU (Union des Associations Sportives et Scolaires et Universitaires)
- 39/- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
- 40/- U.P.S. (Union Progressiste Sénégalaise)